

**Aux répondants administratifs des
résidents**

Montagny-la-Ville, le 26 mars 2021

Nouvelles mesures progressives d'assouplissement dès le 29 mars 2021

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à notre courrier du 23 février dernier relatif aux mesures progressives d'assouplissement dès le 1^{er} mars, et vous informons des nouvelles mesures pour nos établissements valables **à partir du 29 mars prochain**.

Visites

Les inscriptions se font au préalable à la cafétéria comme auparavant. **Une tranche horaire a été ajoutée en fin de journée**. Un même résident peut avoir plusieurs visites réparties sur les tranches horaires car il y a encore des possibilités de s'inscrire, toutes les tranches n'étant pas occupées. Les visites sont toujours limitées à 2 personnes maximum par résident par tranche dans les lieux dédiés et moyennant le maintien des mesures de protection :

- 14h - 14h45
- 15h - 15h45
- 16h - 16h45
- 17h - 17h45

Le traçage à l'entrée de l'EMS et le port du masque sont obligatoires.

Pour rappel, les visites sont ouvertes non seulement à la famille mais à toute personne (amis, connaissances).

Les résidents ont accès librement aux cafétérias qui sont ouvertes avec un service de boissons. **La consommation de boissons et de collations est autorisée dans les lieux dédiés aux visites**, tant par les résidents que les visiteurs. L'accès au jardin est autorisé mais sans service en terrasse.

S'agissant des repas résidents-familles dans l'EMS, il n'y a toujours pas de possibilité. Nous allons continuer d'observer l'évolution sanitaire avant de proposer aux familles de venir manger avec leur proche.

Les visites en chambres ne sont pas encore autorisées. Des dérogations, selon les circonstances, peuvent être accordées par l'infirmier-chef ou son adjoint.

Animation

Il n'y a plus de différence entre résidents vaccinés et non vaccinés pour autant que les mesures de protection soient respectées.

Sorties des résidents à l'extérieur de l'EMS

Lors de chaque sortie et réunions dans les familles, le proche doit pouvoir tracer les contacts et doit compléter le formulaire « *Formulaire Vie avec Covid - Sorties des résidents* », mis à disposition à l'entrée de l'EMS.

S'agissant des sorties de moins de 24 heures dans les familles, **il n'y a pas de quarantaine pour tous les résidents**. Test de dépistage Covid à 5 jours pour les résidents non vaccinés et pour les résidents ayant été positifs au Covid il y a plus de 3 mois.

Pour les sorties de plus de 24 heures dans les familles, tous les résidents sont dépistés à leur retour (J0). Les résidents non vaccinés et ceux ayant été positifs au Covid il y a plus de 3 mois sont également dépistés au 5^e jour.

Les sorties des résidents à l'extérieur pour des visites médicales, boulangerie, cimetière, etc. sont possibles.

Les quarantaines sont appliquées uniquement si un résident présente des symptômes.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.



Sandra Lambelet Moulin
Directrice